



DOCUMENT DESCRIPTIF DE LA CONSULTATION

valant règlement de consultation

Conception et Réalisation d'une passerelle sur le ruisseau Le Vauziron sur la commune de Châteldon (ouvrage de franchissement pour piétons et vélos ainsi que pour un micro tracteur)

1. Dénomination des cocontractants

Pouvoir adjudicateur

Eric DUBOURGNOUX
Président de la Formation
Formation Grand Cycle de l'Eau
Syndicat mixte du Parc naturel régional Livradois-Forez (SMPNRLF)
Maison du Parc
63880 SAINT-GERVAIS-SOUS-MEYMONT

Agissant en vertu de la délibération du 16 octobre 2020 et de l'arrêté de délégation de fonction du 6 octobre 2021.

Cocontractant (à renseigner par l'entreprise)

Nom :

Adresse :

SIRET :

Possibilité de répondre au marché dans le cadre d'un groupement ou par le biais d'une sous-traitance. Dans ce cas, identifier chacun des membres du groupement ou sous-traitant (formulaires DC1-DC2-DC4).

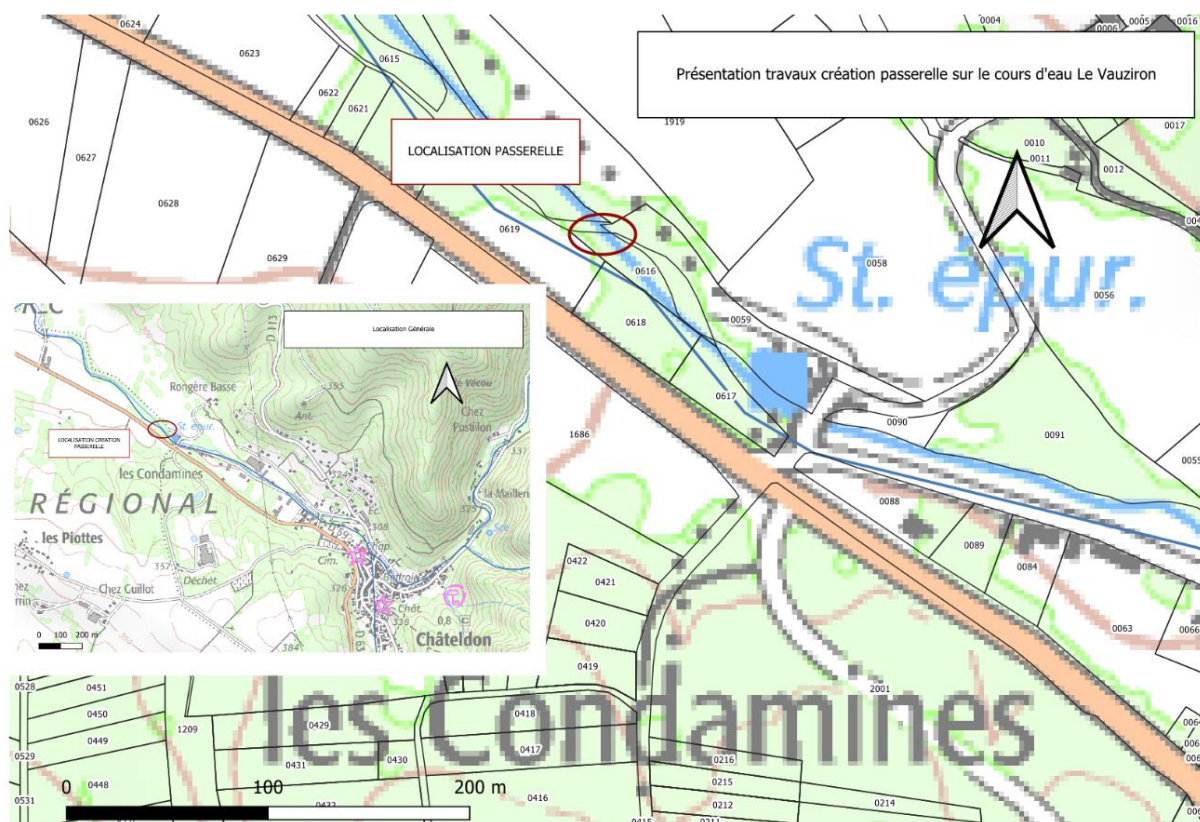
2. Procédure de passation

Consultation simplifiée, passé en procédure adaptée selon les articles L 2123-1 et R 2123-1 à R 2123-7 du code de la commande publique.

3. Objet de la consultation / Durée

L'entreprise retenue devra concevoir et réaliser une passerelle sur le cours d'eau le Vauziron sur la commune de Châteldon. Cet aménagement est présenté ci-dessous :

LOCALISATION GENERALE :



PRESCRIPTIONS GENERALES :

Cet ouvrage est créé afin de franchir le cours d'eau Le Vauziron dans le cadre de la création d'un sentier de randonnée type voie douce. Il sera donc conçu en prenant en compte l'accueil de public (piétons, vélos), le passage d'un micro tracteur (engin décrit ci-dessous dans le document) et respectera les normes en vigueur concernant les charges admissibles, les charges à reprendre par poutres et culées, les garde-corps ainsi que les normes PMR.

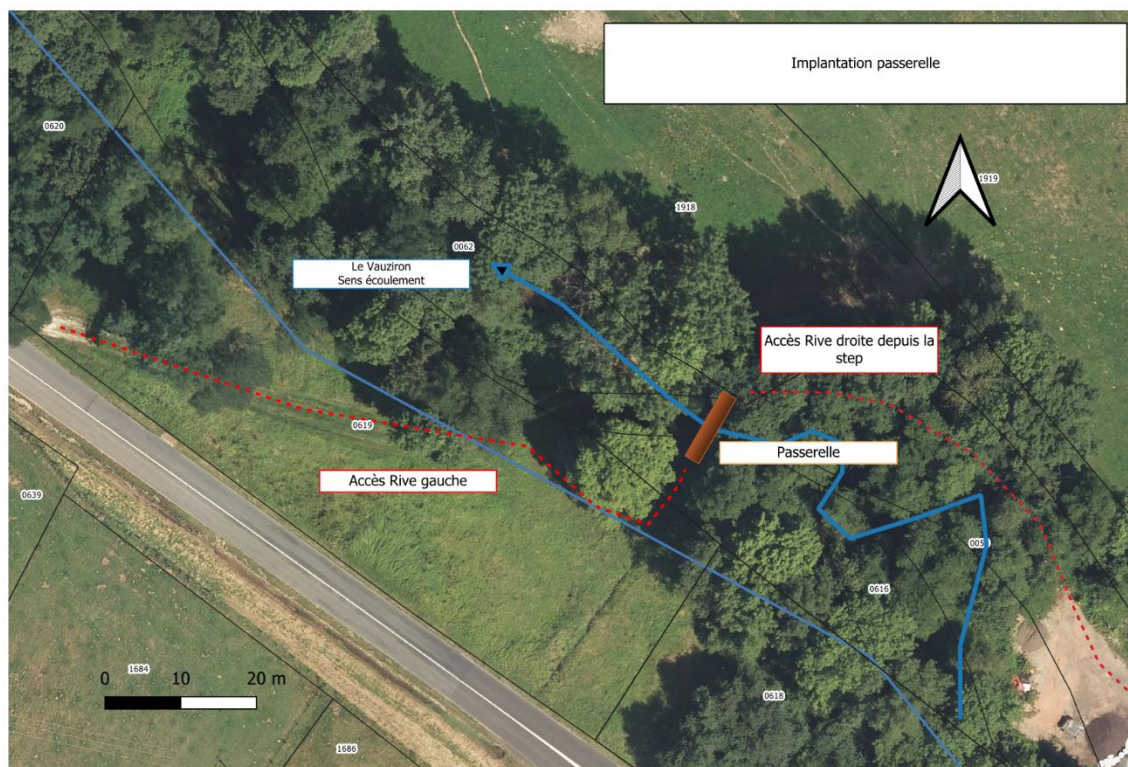
Au vu des caractéristiques de l'ouvrage, le matériau principalement employé sera du bois. Type d'essence douglas ou mélèze de manière à assurer une bonne durabilité de l'aménagement.

DELAIS :

- Toute intervention dans le lit du cours d'eau doit impérativement être réalisée avant le 31/10/2025 (période hors frais de la truite fario).
- Les travaux seront réalisés en période de basses eaux avec des conditions météorologiques favorables (lorsque les sols ne sont pas détrempés).

PRESENTATION DE L'IMPLANTATION ET DES CARACTERISTIQUES DU FUTUR OUVRAGE

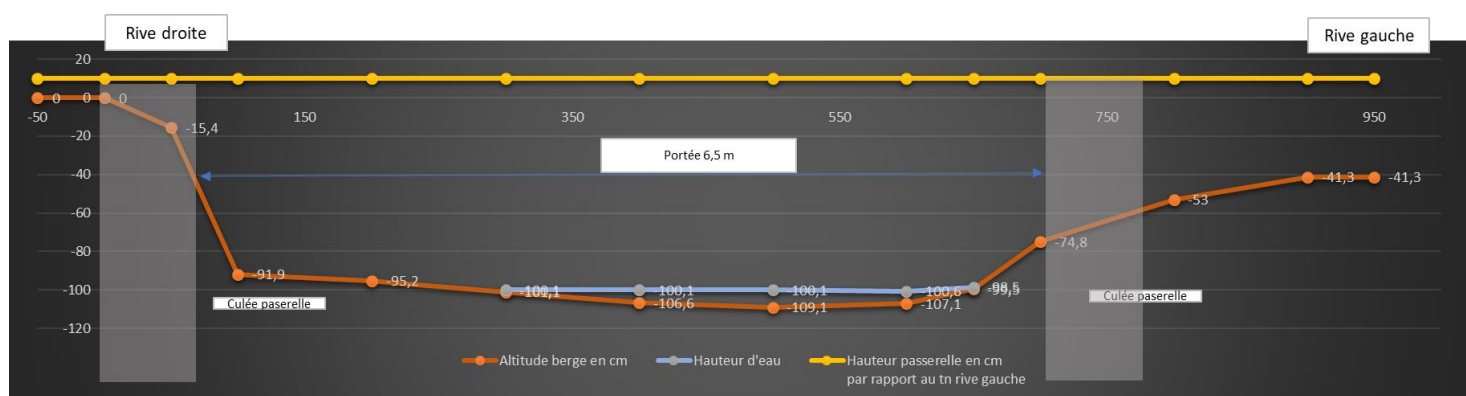
PHOTO AERIENNE :



TOPOGRAPHIQUE DES BERGES ET DU LIT DU COURS D'EAU :

Relevé du 12/06/2025 :

- Largeur lit mouillé : 350 cm
- Hauteur moyenne d'eau sur ce transect : 4.8 cm
- Largeur lit plein bord : 550 cm



CALCUL DEBIT COURS D'EAU AU DROIT DE LA PASSERELLE :

Les débits sont estimés à partir de la formule de Myer en s'appuyant sur les données hydrologiques de la station hydrologique la plus proche : La Credogne Puy Guillaume

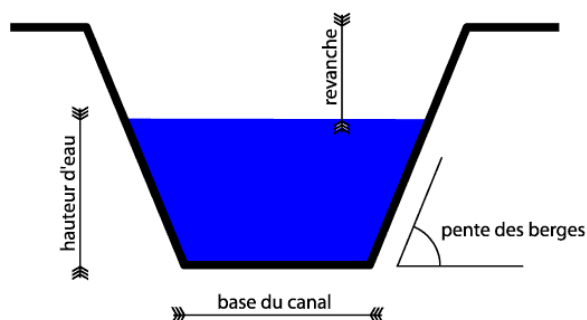
Débits crue										
Station	Code	Débit max connu (m3/s)	Débit de crue journalier (m3/s)				Débit de crue instantané (m3/s)			
		QI (m3/s)	Qj2	Qj10	Qj50	Qj100 (estimé à 2 Q10)	QIX2	QIX10	QIX50	QIX100 (estimé à 2 Q10)
Puy guillaume		30,6	7,97	15,5	22,2		10,6	20,4	28,9	
Vauziron Châteldon			3,76	7,31	10,46	14,61	5,00	9,62	13,62	19,23
Débits caractéristiques : QMNA5 et MODULE										
Station	Code	Taille BV (km²)	Altitude	Période pluvio	Débit (m3/s)					
Puy guillaume	K299401001	80		1997-2025	Module	Qmna5				
					1,15	0,082				
Vauziron Châteldon		31,245			0,37	0,03				

CALCUL DE LA SECTION HYDRAULIQUE NECESSAIRE SOUS LA PASSERELLE

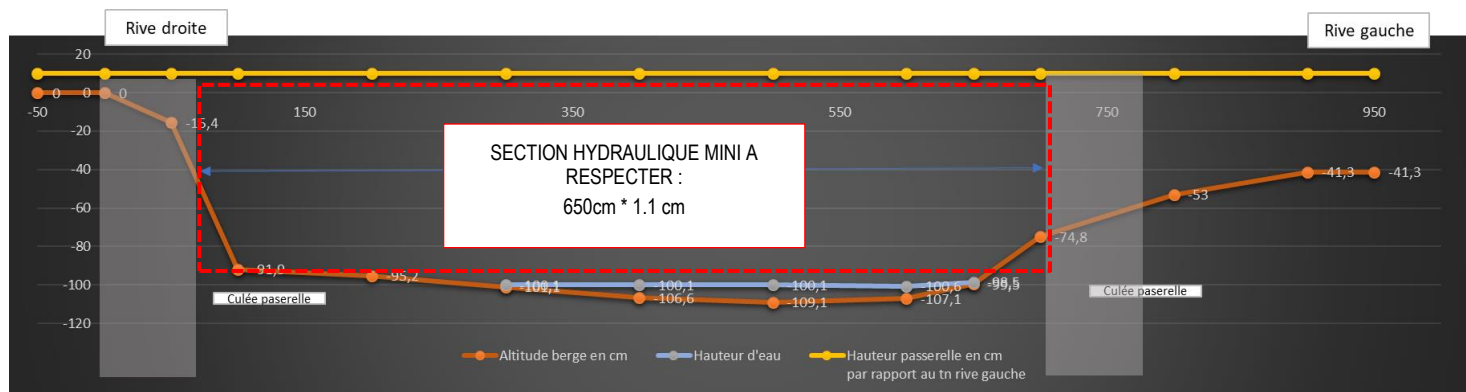
En fonction des débits estimés, la section hydraulique nécessaire pour faire transiter une crue cinquantennale a été calculée par la formule de Manning Strickler. Elle est présentée dans la figure ci-dessous :

Débit d'une canalisation Trapezoïdale

Coef de la conduite :	20	s a i s i e
Largeur de la base :	6500 mm	
Hauteur d'eau :	1100 mm	
Pente des berges :	90 degrés	
Pente de la canalisation :	15 mm/m	
Largeur du canal :	6500,000 mm	r e s u l t a t s
Section mouillée :	7,150 m²	
Périmètre mouillé :	8,700 m	
Rayon hydraulique :	0,822 m	
vitesse :	2,149 m/s	
Débit :	15,366 m³/s 55319 m³/h	



La section hydraulique minimale à respecter sous la structure de la passerelle est la suivante : 650 cm * 110 cm (note de calcul ci-dessus et tableau ci-dessous).





ATTENTES DU MAITRE D'OUVRAGE VIS-A-VIS DU FUTUR OUVRAGE

Il est attendu du prestataire la conception ainsi que la mise en place d'une passerelle sur le cours d'eau Le Vauziron.

Cet ouvrage sera conçu en prenant en compte l'accueil de public (piétons, personnes à mobilité réduite, vélos), le passage d'un micro tracteur (engin décrit ci-dessous dans le document) et respectera les normes en vigueur concernant les charges admissibles, les charges à reprendre par poutre et culée ainsi que pour les garde-corps. Il sera implanté sur un sentier de randonnée type voie douce. Le passage d'engins agricoles, voitures, 4*4, ... sera strictement interdit.

Le maître d'ouvrage prend à sa charge les responsabilités concernant le dimensionnement hydraulique du projet.

Néanmoins, le prestataire est tenu de vérifier l'ensemble des données métrées afin de concevoir avec précision l'ouvrage et de pouvoir apporter l'ensemble des garanties structurelles.

Accès chantier

Le chantier est accessible par la rive droite en passant par la parcelle communale 59 de la station d'épuration (attention terrassement à prévoir pour le passage d'engin) ainsi que par la rive gauche (parcelle 619). À la vue de cette configuration, aucun engin ne transitera dans le cours d'eau pour limiter tout risque d'impact écologique.

Fondations (culée) de la passerelle

Aucune étude géotechnique n'est jointe au présent cahier des charges.

Le prestataire étant responsable de la pérennité de son ouvrage exécuté devra prendre toutes les dispositions qu'il jugera utiles pour tenir compte de l'interaction étroite entre le comportement de l'ouvrage, le comportement géotechnique des terrains et les conditions d'exécution.

L'entreprise est tenue de vérifier les caractéristiques géotechniques des sols concernés par tous moyens nécessaires à la reconnaissance des sols, à sa charge.

S'il juge utile, il fera à ses frais des études géotechniques du sol.

Portance

L'ouvrage proposé devra présenter les garanties de résistance pour le passage de piétons, vélos sur une portée de 6.5 m ainsi que le passage d'un micro tracteur ISEKI TXG 23 appartenant à la commune de Châteldon en charge de l'entretien du sentier : poids à prendre en compte 1 tonne max.

Caractéristiques de la passerelle

Largeur de passage : 1.4m

Portée entre culées ou fondations : Entre 6.5 m suivant l'implantation

Passerelle munie d'une rambarde répondant aux normes NF p98-405



Aménagements abords passerelle

Sur chaque berge, l'entreprise devra effectuer les terrassements nécessaires ainsi que l'apport de matériaux de qualité de manière à stabiliser la montée à la passerelle. Les abords de la passerelle respecteront les pentes normées, des matériaux fins type sable ocre pourront être disposés en couche de finition.

Matériaux utilisés

Les fondations ou culées seront en massifs béton traditionnels.

Une attention particulière sera portée lors de la réalisation de ces aménagements pour éviter tout rejet de jus de béton dans le cours d'eau.

Si nécessaire, le prestataire utilisera une pompe et rejettera les eaux souillées en berge dans une dépression au préalable creusée pour favoriser l'infiltration et non le rejet direct dans le cours d'eau.

La structure et les garde-corps seront en matériaux durables et résistants aux intempéries afin de limiter l'entretien : la structure porteuse peut éventuellement être métallique pour des questions de résistance ou de coût moins élevé.

Pour une meilleure intégration paysagère, nous privilégierons sur cette passerelle l'emploi de bois type mélèze ou douglas non traité provenant de scieries locales.

Les candidats ont la possibilité de présenter des variantes facultatives susceptibles d'avoir un intérêt technique et/ou financier dans le cadre de ce marché.

4. Durée du marché :

Le contrat sera conclu jusqu'au 30 décembre 2025.

5. Critères de sélection des offres

Les critères de sélection de l'offre seront :

1. Prix (50%)
2. Pertinence, qualité du matériel et compréhension de la commande (50%)

Conformément aux dispositions de l'article R 2123-5 du code de la commande publique, le Syndicat mixte du Parc naturel régional pourra négocier avec les candidats ayant présenté une ou plusieurs offres. Cette négociation pourra porter sur tous les éléments de l'offre, notamment le prix.

6. Pièces constitutives du marché

La présente lettre de consultation signée.



7. Montant de la prestation (à renseigner par l'entreprise)

Montant total du marché

Montant HT :

Taux de TVA :

Montant TTC :

8. Délais de paiement et intérêts moratoires

Les factures seront payées mensuellement sur présentation d'un relevé de situation selon l'avancement du chantier, sur présentation de la facture correspondante.

Les factures seront établies en un original et mandatées après certification du service fait. Ces factures sont à transmettre par voie dématérialisée sur la plate-forme Chorus Pro mise en ligne par la Direction Générale des Finances Publiques (ordonnance n°2014-697 du 26 juin 2014).

Le délai de paiement est fixé à 30 jours à compter de la réception de la facture par la personne publique.

Le défaut de paiement dans le délai global précisé ci-dessus fait courir de plein droit des intérêts moratoires selon les modalités définies dans le décret n° 2008-1550 du 31 décembre 2008.

9. Modalités de la consultation

Offre à remettre pour le **31/07/2025 à 12h00** (Dernier délai).

A l'adresse du Parc naturel régional ou sur place contre récépissé, aux bureaux du Parc de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30 (fermeture le vendredi à 16h30) ou par mail à l'adresse suivante achat.public@parc-livradois-forez.org avec accusé de réception.

10. Délai de validité de l'offre :

Le délai de validité de l'offre est fixé à 60 jours à compter de la date limite de réception des offres.



11. Conflits d'intérêts

Le candidat individuel, ou chaque membre du groupement, déclare sur l'honneur ne pas entrer dans l'un des cas d'exclusion prévus aux articles L. 2141-1 à L. 2141-5 ou aux articles L. 2141-7 à L. 2141-10 du code de la commande publique*.

(*) Lorsqu'un opérateur économique est, au cours de la procédure de passation d'un marché, placé dans l'un des cas d'exclusion mentionnés aux [articles L. 2141-1 à L. 2141-5](#), aux [articles L. 2141-7 à L. 2141-10](#) ou aux [articles L. 2341-1 à L. 2341-3](#) du code de la commande publique, il informe sans délai l'acheteur de ce changement de situation.

Afin d'attester que le candidat individuel, ou chaque membre du groupement, n'est pas dans un de ces cas d'exclusion, cocher la case suivante : ☐

DOCUMENTS REMIS PAR LE CANDIDAT A L'APPUI DE SON OFFRE

- ✓ Le présent document renseigné et signé
- ✓ Un RIB
- ✓ Un devis détaillant la prestation (type de matériaux, volume, ...).
- ✓ Les caractéristiques des produits fournis
- ✓ Le calendrier de réalisation.

Les prix sont fermes et définitifs.

Le.....

Signature et Cachet de l'entreprise

Le.....

Signature et Cachet du Président de la Formation
Formation Grand Cycle de l'Eau
du syndicat mixte du Parc naturel régional
Livradois-Forez